



Séance d'information pour les étudiant.es de 2^{ème} série du Bachelor

Réforme du Bachelor – 2^{ème} série

*la séance est enregistrée et sera disponible ultérieurement en ligne sur
mediaserver et sur le site de la faculté*




**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT



Intervenants:

- Prof. Bénédicte Foëx, Doyen de la Faculté,
 - Prof. Rashid Bahar, Président de la Commission de l'enseignement,
 - Mmes Bita Bertossa, Caterina Gidari Wassmer, Youmna Osta, conseillères académiques.
- 

Pourquoi une réforme?

- Diminuer le nombre d'examens et alléger les sessions d'examens.
- Créer des ponts entre les matières.

Concerne qui/quoi?

- La réforme concerne uniquement la 2^{ème} série de Bachelor.
- Elle ne concerne ni la 1^{ère} série de Bachelor ni la Maîtrise.
- La réforme s'adresse aux étudiant.es qui débutent la 2^{ème} série de Bachelor et qui seront soumis à un nouveau plan d'études.
- **Les étudiant.es qui ont déjà débuté la 2^{ème} série de Bachelor poursuivront leur formation sous l'ancien plan d'études. Un régime transitoire est prévu à cet effet pour une période de deux ans.**

Plan:

- 1) La réforme
- 2) Le régime transitoire

1) La réforme:

Contenu:

- Regroupement de l'évaluation de plusieurs cours obligatoires en un seul examen écrit.
- Les contrôles continus continueront à être administrés comme sous le régime actuel, mais seront comptabilisés dans la note globale de l'examen regroupé.
- Pondération double aux examens dotés de 10 crédits et plus.

Regroupements d'examens selon le nouveau plan d'études:

- 2^{ème} année:

- Droit international public, droit de l'Union européenne (10 ECTS)
- Droit des obligations, contrats spéciaux (16 ECTS)
- Droit administratif, droit fondamentaux (14 ECTS)

- 2^{ème} et 3^{ème} année:

- Droits réels, droit patrimonial de la famille, droit international privé (15 ECTS)
- Philosophie et sociologie du droit I, philosophie et sociologie du droit II (6 ECTS)

- 3^{ème} année:

Droit fiscal, droit des sociétés (13 ECTS)

Éléments fondamentaux de procédure civile et pénale, exécution forcée (8 ECTS)

Droit de la sécurité sociale, droit du travail (8 ECTS)

2e Année

Semestre d'automne				
Heures /sem	crédits/sem	Enseignement	Examens	Crédits/exa
4	6,00	Droit intern. public	1	10
2	4,00	Droit de l'UE		
	4,50	Droit administratif		
3	5,00	Droits fondamentaux		
3	5,50	Droit des obligations		
2	4,00	Economie et droit	1	4
1	2,00	Rhétorique		
2	3,00	Option	1	3
17	34,00		3	17

Semestre de printemps				
Heures /sem		Enseignement	Examens	Crédits/exa
3	4,50	Droit administratif	1	14
3	5,50	Droit des obligations	1	16
3	5,00	Contrats spéciaux		
3	5,00	Droits réels*		
1	2,00	Rhétorique	1	4
2	3,00	Philo 1**		
15	25,00		3	34

Enseignements	Crédits
RJI	3
Exercices préparatoires	3
Totaux	6

3e Année

Semestre d'automne				
Heures /sem	Credits/sem	Enseignement	Examens	Crédits/exa
4	5,00	Droit patrimonial	1	15
3	5,00	DIP		
2	3,00	Philo 2	1	6
2	4,00	Droit fiscal		
3	4,50	Droit des sociétés		
2	2,00	Droit pénal spécial	1	2
2	3,00	Option	1	3
18	26,50		4	26

Semestre de printemps				
Heures /sem	Credits/sem	Enseignement	Examens	Crédits/exa
3	5,00	Procéd. pénale et civile	1	8
2	3,00	Exécution forcée		
2	4,00	Droit de la séc. Sociale	1	8
2	4,00	Droit du travail		
3	4,50	Droit des sociétés	1	13
2	3,00	Option	1	3
14	23,50		4	32

Enseignements	Crédits
Redaction juridique	3
Allemand juridique	2
totaux	5

Attention!!

Pour l'année académique 2022-2023

- **Eléments fondamentaux de procédure civile et pénale** sera donné au semestre d'**automne 2022**.
- **Philosophie et sociologie du droit II** sera donné au semestre de **printemps 2023**.

Ces changements s'appliquent à tous les étudiants.

Les cours continueront à être dispensés dans des conditions identiques pour la grande majorité.

Quelques modifications:

- Droit de l'Union européenne et contrats spéciaux deviennent des enseignements recommandés en 2^{ème} année,
- Droit international public devient un enseignement d'un semestre,
- Droits réels change de semestre,
- Droit de la sécurité sociale change de semestre (pour les étudiant.es de 3^{ème} année),
- Philosophie et sociologie du droit II : printemps 2023 (aussi pour les étudiant.es de 3^{ème} année),
- Eléments fondamentaux de procédure civile et pénale: automne 2022 (aussi pour les étudiant.es de 3^{ème} année),
- Allemand juridique devient un enseignement recommandé en 3^{ème} année.

2) Régime transitoire:

Durée: jusqu'à la session d'examens d'août-septembre 2024.

Concerne: Les étudiant.es qui ont déjà débuté la 2^{ème} série du Bachelor.
Concerne également les étudiant.es du bachelor accéléré BARI et diplômés étrangers.

But: permettre aux étudiant.es déjà en 2^{ème} série de terminer leur parcours sous l'ancien plan d'études.

Modalité: soit un examen ancienne formule, soit un examen d'une heure (dispensé dans le cadre d'un examen conjoint avec une autre branche) et une note séparée pour chaque cours.

Questions?

Par e-mail: Conseilleres-droit@unige.ch

En entretien : prendre rendez-vous par téléphone/e-mail ou durant les heures de réception libre.

Merci de votre attention !

Et bonne chance à tous!